

LÉGION D'HONNEUR

NUMÉRO D'ORDRE
DES MATRICULES:

21277

Nom

Naudin

Prénoms

François Ciste

Qualité

ou

grade

Capitaine adjudant major au
129^e de ligne

né le

6 Août 1837

à

Senon (Meuse)

a été nommé

Chevalier

de la Légion d'honneur

par décret du

13 janvier 1879

rendu sur le rapport

du Ministre d

Guerre

pour prendre rang du

même jour

Date du départ de la décoration

28 janv 1879

Idem

du brevet

6 Mars 79

Date du décès

13 janvier 1881

1976

76

DÉCÈS

1881

DIVISION DES FONDS
ET
DE LA COMPTABILITÉ

LÉGION D'HONNEUR

— 80354 —

1^{er} BUREAU

Nom :

Naudin,

Prénoms :

François, Ciste,

Qualité :

Né le

N° M^e *40192* Chevalier :

N° M^e Officier :

N° M^{le} Commandeur :

N° M^e Grand Officier :

N° M^{le} Grand-Croix :

Domicile :

12 13 janvier 1881 1292
DIVISION
DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ

1^{er} Bureau.

TRAITEMENTS
des Membres de l'Ordre
et de
la Médaille militaire.

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA LÉGION D'HONNEUR.

TRAITEMENT DE CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Certificat d'Inscription.

Décret du 22 janvier 1852.
(Art. 10.)

Décret du 25 janvier 1852.
(Art. 1^{er}.)

Décret organique
de la Légion d'honneur
du 16 mars 1852.
(Articles 33 et 34.)

N^o d'Inscription. 40192.

Somme annuelle: 250 F.

M. Naudin,

François, Ciste,

né le 6 Août 1835

, à Senon

département de la Meuse

, est inscrit au registre
matricule des Chevaliers de la Légion d'honneur, pour un traitement
annuel de **deux cent cinquante francs**, payable par semestre, avec
jouissance du 13 janvier 1879

A Paris, le 10 Mars 1879.

Vu à l'Enregistrement:

Rougnon

Pour le Secrétaire général de l'Ordre,

Par ordre:

Certifié:

Le Chef de la Division,

Le Chef du 1^{er} Bureau,

L. Pion

Dumy

[illegible]

Pour les Membres de la Légion d'honneur ou les Décorés de la Médaille militaire.

(5) 1^{re} ou 2^e semestre 18...

Enfin, s'il est décédé, la date précise du décès.

A circular blue ink stamp from the University of Michigan Library. The text "UNIVERSITY OF MICHIGAN" is curved along the top inner edge, and "LIBRARY" is curved along the bottom inner edge. The center of the stamp contains the date "1911" and some faint, illegible handwritten text.





ANTERIEUR

CERTIFICAT DE CESSATION DE PAYEMENT

Modèle N° 1
Circulaire du 13 juillet 1901

AVIS DE MUTATION

Pour les Membres du Conseil d'Administration et les Doyens de la Faculté

- (1) Mutation de corps
- (2) Non, refuser, dans le cas de mutation d'après l'avis du conseil
- (3) Non, dans le cas de mutation d'après le conseil
- (4) Non, dans le cas de mutation d'après le conseil
- (5) Non, dans le cas de mutation d'après le conseil

(6) Si la mutation change de corps, le candidat doit être en possession de son diplôme de doctorat en médecine, et que son nom figure sur la liste des candidats à ce corps.

(7) Si la mutation change de corps, le candidat doit être en possession de son diplôme de doctorat en médecine, et que son nom figure sur la liste des candidats à ce corps.

(8) Si la mutation change de corps, le candidat doit être en possession de son diplôme de doctorat en médecine, et que son nom figure sur la liste des candidats à ce corps.

(9) Si la mutation change de corps, le candidat doit être en possession de son diplôme de doctorat en médecine, et que son nom figure sur la liste des candidats à ce corps.

(10) Si la mutation change de corps, le candidat doit être en possession de son diplôme de doctorat en médecine, et que son nom figure sur la liste des candidats à ce corps.

Nous, soussignés, Membres du Conseil d'Administration de la Faculté de Médecine de Paris, en qualité de

Le dernier paiement qui lui a été fait doit être

Mais certifiées, en outre, qu'il n'y a

Puis

Nu par nous, le

il ne sera plus compris sur les états

Les Membres du Conseil d'Administration,



DIVISION
DES FONDS
et
DE LA COMPTABILITÉ
1^{er} BUREAU.

CERTIFICAT D'ACTIVITÉ DE SERVICE

Pour servir à la constatation du droit au traitement et à l'immatriculation
des titulaires sur les Registres d'inscription.

(4) Désignation du corps.

(2) Les nom, prénoms et autres renseignements écrits lisiblement et littéralement copiés sur l'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu.

(3) Si le titulaire est né en pays étranger, le certificateur devra faire connaître comment la qualité de citoyen français a été acquise ou s'il y a instance pour obtenir cette qualité. Ces renseignements seront portés au **NOTA** placé au bas du présent certificat.

S'il y a des différences entre l'état civil du comparant et les mentions portées dans le décret de nomination, le certificateur donnera des explications sur ces différences, qui se trouveront ainsi rectifiées par le présent.

(1)

129^e REGIMENT
D'INFANTERIE

Nous, soussignés, Membres du Conseil d'administration du 129^e Régiment d'Infanterie
certifions que M. *Naudin, François, Ciste,*
né le *6 Août 1835* à *Senon*, département
de *la Meuse*, ainsi qu'il résulte de son immatriculation sur les rôles
du 129^e Régiment d'Infanterie en conformité de son acte de naissance, a
été nommé Chevalier de la Légion d'honneur par décret du *13 Janvier 1879*
pour prendre rang du *13 Janvier 1879*; qu'à cette dernière date il était présent
à *Dieppe (Seine-Inférieure)* en qualité de Capitaine adjudant-major
dans le corps dont l'administration nous est confiée.

Fait à *Nancy*, le *24 Janvier 1879*.

Les Membres du Conseil d'Administration,

Vu par nous, *Le* Intendant militaire, *à*

Le Secrétaire — *Le Cap. d'hab.* — *Le Capitaine* — *Le Major* — *Le Chef de b.* — *Le 1^{er} Colonel* — *Le Colonel Résident* —

NOTA :

Naudin, 129^e ligne

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

DIVISION
ADMINISTRATIVE.

1^{er} BUREAU.

N^o M^{le} *21877*

129^e REGIMENT
D'INFANTERIE



RÉCÉPISSÉ DE DÉCORATION.

Je soussigné reconnais avoir reçu la décoration
de *Chevalier* de la Légion d'honneur, qui
m'a été envoyée par le Grand Chancelier.

A *Dieppe*, le *9 février* 1879.

Naudin

NOTA. Le présent récépissé doit être renvoyé, SANS DÉLAI, au Grand Chancelier, après avoir été rempli et signé.

M. (2)

Naudin Francois Ciste

dernier domicile à Senon canton de Spincourt département de la Meuse

né le 6 Août 1835 à Senon canton de Spincourt départe-

ETAT CIVIL...

ment de la Meuse fils de Pierre Lambert et de Marie-Alexis, le Corps

domiciliés à Senon canton de Spincourt département de la Meuse

marié le à alors

domiciliée à canton d département d

autorisation du en date du 18 .

DÉTAIL DES SERVICES, DÉSIGNATION DES CORPS, INTERRUPTIONS DE SERVICE.	GRADES OU EMPLOIS.	DATES DES PROMOTIONS à chaque grade ou emploi.	DURÉE des INTERRUPTIONS de service.			CAMPAGNES.	OBSERVATIONS
			Ans.	Mois.	Jours.		
28 ^e Régiment d'Inf ^{rie} de Ligne	Soldeur	7 Mai (A) 1853	"	"	"	(Campagne) du 19 Juillet 1870 Contre 1870-1871 (Allumagne) Mai 1871	(A) Engagé volontaire le 29 avril 1853. En Captivité du 29 octobre 1870 au 25 Mai 1871.
d ^e	Caporal	1 ^{er} Janvier 1854	"	"	"		
d ^e	Sergent- fourrier	6 Novembre 1854	"	"	"		
d ^e	Sergent	13 Mai 1855	"	"	"		
d ^e	Sous fourrier au tambour	21 Mars 1863	"	"	"		
d ^e	Sergent-major	15 Novembre 1869	"	"	"		
d ^e	Captaine	13 Février 1873	"	"	"		
129 ^e Régiment d'Inf ^{rie} de Ligne	Captaine	3 Octobre 1873	"	"	"		
d ^e	Captaine Adjudant 311 ^{es}	17 Juin 1875	"	"	"		

(1) Indiquer le corps.

(2) Nom et prénoms. — Écrire le nom en bâtarde.

DÉTAIL DES SERVICES, DÉSIGNATION DES CORPS, INTERRUPTIONS DE SERVICE	GRADES ou EMPLOIS.	DATES DES PROMOTIONS à chaque grade ou emploi.	DURÉE des INTERRUPTIONS de service.			CAMPAGNES.	OBSERVATIONS.
			Ans. —	Mois. —	Jours. —		
TITRE.		BLESSURES ET ACTIONS D'ÉCLAT.					
<i>Néant.</i>		<i>Néant.</i>					
DECORATIONS.							
<i>Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'honneur par décret du 19 Janvier 1879.</i>							
MUTATIONS, DATE et motifs de la sortie du corps. NOTA. En cas de décès, il est important d'en relater le lieu, la date et le genre de maladie ou la cause de la mort.							
Nous soussignés, Trésorier du <i>129^e Régiment d'Infanterie</i> certifions l'exactitude du présent Etat de services établi par nos soins, d'après les dispositions de l'article 70 de l'ordonnance du 10 mai 1844.							
Au Havre le <i>9 Février</i> 18<i>79</i>.							
Le Trésorier, <i>[Signature]</i>							
VÉRIFIÉ par le Major,							
<i>[Signature]</i> Vu par le Président du Conseil d'Administration, <i>[Signature]</i>							

46^e Naudin
Copist ami.

Extrait des registres des actes de l'état civil de la commune de Senon, déposés au greffe du tribunal de première instance siégeant à Montmédy (Meuse).

Le dix huit cent quatre vingt six, le sixième jour du mois d'août à huit heures du soir pardevant nous Dominique Flocon maire et officier de l'état civil de la commune de Senon, arrondissement de Montmédy, département de la Meuse, étant en la maison commune, est comparu Dietier Lambert Naudin âgé de trente trois ans, garde forestier, domicilié à Senon, lequel nous a déclaré que le même jour à Sept heures du soir, Marie Adèle Le Loup, son épouse, âgée de trente cinq ans, est accouchée en son domicile en cette commune, d'un enfant du sexe masculin, qu'il nous a présenté et auquel il a dit vouloir lui donner les prénoms de François liste; les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Philippe Coussaint, âgé de trente huit ans, cultivateur, premier témoin et de Jean Louis Giller, âgé de trente cinq ans, maçon, deuxième témoin, tous les deux amis au comparant et tous les deux domiciliés à Senon; En foi de quoi nous avons rédigé le présent acte que nous avons écrit sur les deux registres à ce destinés et que le déclarant et les témoins ont signé avec nous après lecture faite et collation du présent acte, ainsi signé: D. Naudin, Coussaint, J. L. Giller et D. Flocon, maire.

Pour copie délivrée sur papier libre pour servir
métraire, par le greffier du tribunal, soussigné.

À Montmédy le vingt un août 1856.

[Signature]



En présence du Président du Tribunal de
Montmédy pour l'arrondissement de la
Meuse, M. Chénier, greffier du Tribunal.
MONTMEDY le 21 août 1856.
[Signature]

PROCÈS-VERBAL

DIVISION
ADMINISTRATIVE.

1^{er} BUREAU.

N° 21277

AVIS ESSENTIEL.

Le présent procès-verbal doit être renvoyé immédiatement au Grand Chancelier, l'inscription du titulaire sur les registres matricules ne devant avoir lieu qu'après l'accomplissement de la formalité de la réception.

DE RÉCEPTION

D'UN *Chevalier* DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Le *Neuf Jernier* 1879, à l'heure de la parade,

Nous, *Hertz, Armand, Chef de Bataillon*
Commandant le détachement du 12^e Régiment d'inf.
en garnison à Dieppe

Conformément à la délégation du Grand Chancelier, en date du

et après avoir fait prendre les armes à *un détachement du 12^e de ligne* avons fait placer devant le front de bataille M. *Naudin*

François, Ciste, Capitaine adjoint-Major
au 12^e Régiment
nommé *Chevalier* de la Légion d'honneur, à l'effet de le recevoir en cette qualité.

Nous lui avons ensuite remis son titre et ses insignes, en lui donnant l'accolade et en prononçant la formule de réception suivante :

« En vertu des pouvoirs que nous avons reçus, nous vous faisons
« *Chevalier* de la Légion d'honneur. »

Immédiatement après, a été dressé et signé par le récipiendaire et par nous le présent procès-verbal, que nous avons ordonné de renvoyer sans délai à la Grande Chancellerie.

Fait et clos à *Dieppe*, les jour, mois et an que dessus.

Le Récipiendaire,

Naudin

Le Délégué,

A. Mer

